

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le onze décembre à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (14) : ANGELINI Nathalie, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, PACO DOS SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SOULLARD Sylvie.

Absents (9) : CASANOVA Gérard, CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, MARTZOLFF Myriam, MATTEI Dominique, SOULLARD Patricia, SAMARTINI Jean-Felix, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (2) : CERVETTI Michel donne pouvoir à ANGELINI Nathalie.
SOULLARD Patricia donne pouvoir à SOULLARD Sylvie.

Objet – **Avenant financier n°2 pour l'année 2025 à la convention 2023/2024 de l'association « Scola in Festa ».**

| | | | | |
|---------------------------------|------------------------|--|----------------------------|---------------------------------|
| Mbres du Conseil Municipal : 23 | Mbres en exercice : 23 | Mbres ayant pris part à la délibération : 16 | Séance du 11 Décembre 2024 | Convocation le 05 Décembre 2024 |
|---------------------------------|------------------------|--|----------------------------|---------------------------------|

Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 10 avril 2024 le conseil municipal l'a autorisé à signer une convention multipartite d'objectifs et de soutiens au profit de l'association « Scola In Festa ».

A ce jour, il y a lieu d'établir un avenant financier pour l'année 2025 afin de proroger la convention initiale d'une année et ainsi verser les subventions allouées.

Il dépose le projet d'avenant sur la table et invite l'assemblée à délibérer.

Vu le projet d'avenant financier n°2 pour 2025 à la convention 2023/2024 d'objectifs et de soutiens à l'association « Scola In Festa ».

Où l'exposé du maire, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer le projet d'avenant financier tel qu'il est annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 11 décembre 2024

Le Maire
Yannick CASTELLI

